



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires et de la Mer**

Carcassonne, le

SPRISR/USRM
Affaire suivie par : Sandrine ESQUIEU
04 68 10 31 95
ddtm-barnier@aude.gouv.fr

références :

Monsieur,

Dans le cadre de votre démarche de réduction de la vulnérabilité de votre habitation face au risque inondation, vous avez déposé un dossier de demande de subvention sur le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM dit fonds barnier) pour l'opération suivante :

**« Fourniture et pose de 3 batardeaux et d'un clapet anti-retour sur une habitation située
à Leucate-Plage »**

Je vous en accuse réception en date du **24 décembre 2021**, conformément à l'article 4 du décret n° 2018-514 du 25 juin 2018.

Le présent accusé de réception vous autorise, si vous le souhaitez et sous votre responsabilité, à lancer l'exécution de votre projet mais celui-ci ne vaut pas promesse de subvention. Seul l'arrêté attributif de subvention, qui interviendra à la suite de l'instruction par la DDTM dans un délai maximal de 8 mois, vaut promesse de subvention.

Par ailleurs, je vous invite à réfléchir à une solution pour poser les batardeaux si personne n'est présent dans le logement lorsque l'inondation survient (installer les batardeaux de façon durable en cas d'absence, recours à un voisin...).

Il existe également des technologies de type porte étanche ou volet étanche. Le coût est plus important mais aucune manipulation n'est nécessaire en temps de crise. Cette solution convient particulièrement aux personnes les plus vulnérables qui pourraient avoir des difficultés à porter le batardeau.

11370 LEUCATE-PLAGE

Sans nouvelles de votre part sous quinzaine suite à ces remarques, j'instruirai votre dossier en l'état.

Sur la base des éléments présents dans le dossier aujourd'hui, le montant de la subvention s'élèverait à **1 843,60 €** pour les travaux cités ci-dessus (devis pour un montant global de 2 304,50 €).

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires et de la mer,
L'adjoint au chef du service prévention des risques et sécurité routière


Eric SIDORSKI